



**Monsieur le Directeur Général du LCL,
Mesdames et Messieurs les membres du COMEX,
Copie aux Directeurs de Réseau et DRH Siège**

Lettre ouverte

Réf. : MT/GS/20-007
Objet : COVID 19

Villejuif, le 19 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que la CFDT a alerté la Direction en CSSCT Centrale du 27 février 2020 ainsi qu'en plénière du CSEC du 11 mars dernier et localement dans les CSE d'établissement peu ou prou à la même période sur la nécessité de mettre des dispositifs en place pour préserver la santé des salariés face à cette pandémie de coronavirus. Toutes nos remarques et demandes ont été prises à la légère par la Direction LCL ! C'est une faute inexcusable de l'employeur.

Dans ce contexte de pandémie de coronavirus, la CFDT est surprise et choquée par cette désorganisation constatée depuis plusieurs jours dans notre entreprise. Cela démontre qu'aucune anticipation d'un risque pandémique n'a été intégrée par LCL dans les Plans de Continuité d'Activités malgré les recommandations à ce sujet du gouvernement suite à la grippe H1N1.

Sachez que depuis dimanche, nous sommes énormément sollicités par les salariés qui ne comprennent pas ce manque de communication de la Direction LCL.

La CFDT, totalement consciente que notre activité bancaire est essentielle à l'économie du pays, considère que la préservation de la santé des salariés se rendant sur sites ou agences est plus que jamais indispensable et prioritaire.

Suite aux annonces du gouvernement samedi, nous considérons que la Direction aurait dû fermer toutes les agences au public dès lundi 16 mars 2020, le temps de trouver les adaptations en interne pour préserver la santé des salariés et des clients. Une affiche aurait pu être mise sur les portes d'agences et par mail/sms aux clients pour les prévenir. Certains confrères l'ont fait. Les clients sont eux aussi des citoyens et ils l'auraient très bien compris. Nous vous rappelons qu'en période "normale" vous savez fermer des agences au public les mettant ainsi en agence conseil donc cette mesure de précaution aurait pu être prise.

Se rendre à la banque ne fait pas partie des activités autorisées dans le cadre des déplacements dérogatoires.

.../...

DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Rhin – 39, avenue de Paris 94 800 VILLEJUIF
Tél : 01.42.95.11.80 BC 500-02
Site : www.cfdt-lcl.org

Par conséquent, la CFDT vous demande :

- **L'élargissement au maximum du télétravail** et des solutions en tiers lieu près des domiciles des salariés pour éviter l'utilisation des transports collectifs,
- **Que les salariés en agences travaillent rideau baissé, en évitant la concentration de salariés propice à la propagation du virus,**
- **Que l'accueil des clients en présentiel ne soit qu'exceptionnel, client par client, pour un temps très court (moins de 15 minutes) afin de répondre uniquement à des urgences et sous certaines conditions : en faisant respecter les distances de sécurité, l'utilisation de stylo personnel, lavage des mains entre chaque client, gel hydro alcoolique, gants, masques, ...**
- **Que pour les open-spaces des Agences nouveau concept, POSC/OSCE, CRC et de toutes les fonctions support, les espaces de travail soient réaménagés** dans le respect des règles gouvernementales avec des distances plus grandes entre salariés, utilisation au maximum de bureaux individuels, sachant que les pièces doivent être impérativement aérées, sans partage de matériel (téléphone, par exemple, comme c'est le cas sur un site de repli à Noisy pour lequel la CFDT a déjà alerté la Direction dès le 12 mars dernier en CSEC !).
- **Que les arrêts pour garde d'enfants, soient accordés dans le respect des règles : la Direction ne peut imposer aux salariés de poser d'office 14 jours alors que cet arrêt est fractionnable en nombre de jours selon les besoins, les conjoints peuvent alterner...**
- **Que les autorisations dérogatoires soient conformes et fournies aux salariés,**
- **Que les process soient simplifiés et communiqués aux salariés pour répondre dans l'urgence aux questions et besoins de nos clients part ou pro : trésorerie, reports d'échéance...**
- **Qu'aucune animation commerciale ne soit faite au cours de cette période, tout mailing inopportun détériorait l'image de LCL et plus globalement de notre profession,**
- **Qu'une communication responsable, claire et bienveillante à l'égard des salariés leur soit quotidiennement adressée.**

Vos salariés, nos collègues restent mobilisés pour assurer la continuité de service aux clients et méritent tous les égards de votre part,

La CFDT, organisation syndicale responsable et civique, considère qu'en ne respectant pas strictement ces préconisations, la Direction LCL prend le risque de voir se multiplier le nombre de droits de retrait exercé par les salariés.

En ces temps difficiles, comme a pu le dire fort justement notre Directeur Général en d'autres circonstances, "il faut voir le monde tel qu'il est et pas tel qu'on voudrait qu'il soit". L'urgence citoyenne et la responsabilité de LCL aujourd'hui est d'empêcher la propagation du virus COVID 19.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'actions correctives immédiates uniformes et nationales de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les membres du COMEX, l'expression de nos salutations distinguées.

**Gérard STOFFEL, DSN CFDT LCL
et l'ensemble des représentants du personnel CFDT LCL**

DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Rhin – 39, avenue de Paris 94 800 VILLEJUIF

Tél : 01.42.95.11.80 BC 500-02

Site : www.cfdt-lcl.org

